

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le six avril à 18 heures 15, les membres du Conseil municipal de la commune de Savignac de l'Isle, se sont réunis en mairie de Savignac de l'Isle, sur convocation qui leur a été adressée le 22 mars 2021 par Madame Chantal GANTCH, Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Étaient présents : 13 conseillers

Madame Chantal GANTCH – Maire ; Madame Aurélie CELLIER et Monsieur Philippe DUFOUR – Adjointe et Adjoint au Maire ; Monsieur Bertrand LACCOURS conseiller délégué ; Mesdames Nadia BERCKMANS, Chantal CASTELAIN, Béatrice DE JESSE LEVAS, Marine DE TAFFIN, Laurence GODARD-DEBIZET et Christelle LAGRAVE conseillères municipales ; Messieurs Éric FRON-ORTIN, Cyril HASBROUCQ et Joël VERDIER, conseillers municipaux.

Absents excusés : Monsieur Thibaut FUGIER (donne pouvoir à Christelle LAGRAVE) et Monsieur Laurent MEYNIER (donne pouvoir à Aurélie CELLIER).

Secrétaire de séance : Monsieur Bertrand LACCOURS.

ORDRE DU JOUR

- ✓ **Approbation du PV du 25 février 2021**
- ✓ **Délibération n°09-2021** : Approbation du compte de gestion 2020
- ✓ **Délibération n°10-2021** : Approbation du compte administratif 2020
- ✓ **Délibération n°11-2021** : Affectation des résultats 2020
- ✓ **Délibération n°12-2021** : Vote des taux d'impositions 2021
- ✓ **Délibération n°13-2021** : Vote du budget primitif 2021
- ✓ **Délibération n°14-2021** : Nomination d'un élu – référent patrimoine, voiries et atelier technique et attribution d'une indemnité
- ✓ **Questions diverses**

Madame le Maire ouvre la séance et désigne comme secrétaire de séance Monsieur Bertrand LACCOURS, désignation approuvée à l'unanimité par l'ensemble du Conseil Municipal.

Le procès-verbal de la séance du 25 février 2021 est validé et signé par les membres du Conseil Municipal.

Délibération n°09-2021 : Approbation du compte de gestion 2020

Monsieur Bertrand LACCOURS, Adjoint aux Finances présente le compte de gestion 2020 qui laisse apparaître le résultat suivant :

Section de fonctionnement : excédent de 60 780,98 €

Section d'investissement : excédent 82 469,60 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
à l'unanimité,

- Adopte le Compte de gestion de l'exercice 2020

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- **M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,**
- **M. l'Inspecteur divisionnaires des Finances publiques de la Trésorerie de Coutras.**

Délibération n°10-2021 : Approbation du compte administratif 2020

Monsieur Bertrand LACCOURS, Adjoint aux finances, procède à la lecture détaillée du compte administratif 2020, tant en ce qui concerne la section de fonctionnement que d'investissement.

Le résultat de la section de fonctionnement s'établit comme suit :

Dépenses : 233 404,86 €

Recettes : 294 185,84 €

Solde d'exécution N-1 : 62 770,42 €

Excédent de fonctionnement : 123 551,40 €

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement présente un excédent global de **123 551,40 €**.

Le résultat de clôture (hors reste à réaliser) de la section d'investissement s'établit comme suit :

Dépenses : 48 604,17 €

Recettes : 131 073,77 €

Solde d'exécution N-1 : - 77 683,05 €

Excédent d'investissement : 4 786,55 €

Le résultat cumulé de la section d'investissement présente un excédent global de **4 786,55 €**.

Après lecture du compte administratif,

Madame le Maire quitte la salle au moment du vote,

Monsieur Bertrand LACCOURS, Adjoint des finances, demande si quelqu'un a des observations à formuler et invite l'Assemblée à se prononcer sur le compte administratif 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- adopte le Compte Administratif de l'exercice 2020

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- **M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,**
- **M. l'Inspecteur divisionnaires des Finances publiques de la Trésorerie de Coutras.**

Délibération n°11-2021 : Affectation des résultats 2020

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, à l'unanimité,

- **DECIDE** de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DE RÉSULTATS À REPORTER

				résultats	
Fonctionnement :	Dépenses		233 404,86 €		
	Recettes		294 185,84 €		60 780,98 €
Investissement :	Dépenses		48 604,17 €		
	Recettes		131 073,77 €		82 469,60 €
Restes à réaliser :	Dépenses		35 520,00 €		
	Recettes		7 500,00 €		-28 020,00 €
Résultat de la section de fonctionnement à affecter					
Résultat de l'exercice 2020	excédent		60 780,98 €		
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent		62 770,42 €		
Résultat de clôture à affecter.....	excédent		123 551,40 €		123 551,40 €
Besoin réel de financement de la section d'investissement					
Résultat de la section d'investissement de l'exercice	excédent		82 469,60 €		
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	deficit		-77 683,05 €		
Résultat comptable cumulé.....	excédent		4 786,55 €		<i>R001/N+1</i>
<i>Dépenses d'investissement engagées non mandatées</i>			35 520,00 €		
<i>Recettes d'investissement restant à réaliser.....</i>			7 500,00 €		
Soldes des restes à réaliser.....			-28 020,00 €		
Résultat réel Inv. 2020	deficit		-23 233,45 €		-23 233,45 €
					100 317,95 €
Affectation du résultat à la section de fonctionnement					
En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (R1068).....			-23 233,45 €		
En dotation complémentaire en réserve (R1068)			0,00 €		
Sous-Total (R1068) :			23 233,45 €		
En excédent reporté à la section de fonctionnement (R002 budget N + 1)			100 317,95 €		<i>R002/N+1</i>
Total :			123 551,40 €		

Art.1 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. Le Trésorier de COUTRAS.
- M. Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne.

Délibération n°12-2021 : Vote des taux d'imposition 2021

Vu les orientations budgétaires présentées dans le budget prévisionnel,

Madame le Maire demande au conseil de se prononcer sur le niveau des taux d'imposition pour l'exercice 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Décide à l'unanimité des membres présents :

D'augmenter les taux des impôts directs en 2021.

Ils sont donc les suivants :

<u>Taxes</u>	<u>Base d'imposition</u>	<u>Taux pour 2021</u>	<u>Produit correspondant</u>
Taxe foncière (bâti)	320 700	35.59 %	114 137 €
Taxe foncière (non bâti)	16 200	55.76 %	9 089 €
Produit attendu :			123 226 €

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- **M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,**
- **M. l'Inspecteur divisionnaire des Finances publiques de la Trésorerie de Coutras.**

Délibération n°13-2021 : Vote du budget primitif 2021

Monsieur Bertrand LACCOURS, Conseiller Délégués aux Finances, présente le projet de budget unique pour l'exercice 2021, qui s'équilibre comme suite en recettes et en dépenses :

Budget Primitif 2021

Fonctionnement

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Proposition 2021	Chapitre	Libellé	Proposition 2021
011	Charge à caractère général	156 545,00 €	002	Excédent reporté	100 317,95 €
012	Charge de personnel	147 040,27 €	70	Vente de produits	30 020,00 €
014	Atténuations de produits	- €			
65	Charge de gestion courante	54 000,00 €	73	Impôts et taxes	167 500,00 €
66	Charges financières	2 300,00 €	74	Dotations, participations	84 427,00 €
67	Charges exceptionnelles	- €	75	Autres produits de gestion courante	3 450,42 €
22	Dépenses imprévues	- €	42	operation d'ordre	
68	Dotation	530,00 €	77	Produits exceptionnels	- €
042	operations d'ordre		78	Reprises pour provisions	530,00 €
023	Virement à la section d'investissement	25 830,10 €	013	Atténuation de charge	
		386 245,37 €			386 245,37 €

Investissement

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Proposition 2021	Chapitre	Libellé	Proposition 2021
RAR		35 520,00 €	RAR		7 500,00 €
D 001	Résultat reporté de l'exercice précédent	4 786,55 €	R 001	Résultat reporté de l'exercice précédent	
20	Immobilisation incorporelles	8 000,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	25 830,10 €
21	Immobilisation corporelles	27 500,00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	8 843,00 €
			024	Produits de cession	
23	Immobilisations en cours		1068	Excédent de fonctionnem capitalisé	23 233,45 €
16	Remboursements d'emprunts	7 800,00 €	13	Subventions d'investissement reçues	19 200,00 €
020	Dépenses imprévues	1 000,00 €	16	Emprunts et dettes assimilées	- €
040	operations d'ordre	- €	040	Opérat° d'ordre	- €
041	Op. pat'	0,00 €	041	Opérations patrimoniales	- €
		84 606,55 €			84 606,55 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

décide à l'unanimité,

- **d'adopter** le budget unique de l'exercice 2021 de la Commune de Savignac de l'Isle et vote les crédits qui y sont inscrits ;
- **d'autoriser** le Maire à effectuer à l'intérieur de chaque chapitre les virements de crédits qui seraient nécessaires et à ouvrir en cas de besoin de nouveaux articles.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- **M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,**
- **M. l'Inspecteur divisionnaire des Finances publiques de la Trésorerie de Coutras.**

Délibération n°14-2021 : Nomination d'un élu – référent patrimoine, voiries et atelier technique et attribution d'une indemnité

Le Conseil municipal,
Sur rapport de Madame le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et la loi n°2019-1641 relative à l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique notamment l'article L.21223 et suivants ;

Considérant que les indemnités maximales pouvant être versées aux adjoints, aux délégués titulaires d'une délégation ainsi qu'aux conseillers municipaux nommer référent d'une commune comptant entre 500 et 999 habitants est au maximum de 10,7 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.

Considérant la proposition de Madame le Maire, d'attribuer une indemnité à un élu pour cette année selon la répartition suivante :

Fonction	Prénom et NOM	Taux Indemnité
Conseiller municipal	Joël VERDIER	4,13 % de l'indice 1027

Après avoir délibéré :

POUR : 12

CONTRE : 2

BLANC : 1

le Conseil municipal **DECIDE**

- D'attribuer une indemnité à Monsieur Joël VERDIER.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- **M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,**
- **M. l'Inspecteur divisionnaire des Finances publiques de la Trésorerie de Coutras.**

Questions diverses

- Madame DE TAFFIN demande la possibilité d'utiliser le Droit Individuel à la Formation concernant des formations pour les élus, sachant que le DIF 2020 expire le 30 juin 2021. Madame le Maire demande aux élus de se rapprocher du secrétariat pour les formalités de demandes.
- Monsieur FRON-ORTIN souhaite que l'étude sur la rénovation énergétique de l'école élémentaire en cours d'élaboration par un groupe de travail d'élus soit présenter lors d'un prochain conseil municipal. Madame le Maire rappelle qu'une présentation préliminaire doit être faite dans la commission développement économique et aménagement communal. Après avis de celle-ci le projet sera mis à l'ordre du jour d'un conseil municipal.
- Madame le Maire informe que les élections départementales et régionales se dérouleront les dimanches 20 et 27 juin 2021. Au prochain conseil municipal du mois de mai un tableau des permanences sera présenté ainsi que le protocole sanitaire défini par le gouvernement pour assurer une bonne organisation de cette échéance démocratique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.